



07.09.2006 - 11:30 Uhr

aha! - Le label de qualité en matière d'allergie - une nouveauté pour la Suisse

Berne (ots) -

Une approche optimale d'une allergie nécessite une information exacte et transparente. Voilà pourquoi de nombreux allergiques souhaitent obtenir de meilleures aides d'orientation dans le domaine des denrées alimentaires et des biens de consommation. Le label de qualité en matière d'allergie, mis au point par aha! de concert avec une équipe d'experts, leur offre désormais le supplément d'information souhaité et par là même une plus haute sécurité. L'industrie, l'artisanat et le commerce eux aussi témoignent d'un grand intérêt pour un label standard, conforme à la loi, pour les produits particulièrement susceptibles de provoquer des allergies.

Le nouveau label de qualité en matière d'allergie est utilisable pour une vaste gamme de biens de consommation et de prestations. Lors de son élaboration et sa mise au point, aha! Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme a travaillé en collaboration étroite avec des spécialistes relevant, par exemple, du domaine des denrées alimentaires et des cosmétiques, de même qu'avec des experts en matière de protection légale des marques et de la certification. Les directives de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse ont été un autre facteur déterminant. Ces derniers sont responsables de l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires et, par conséquent, de la garantie de la protection sanitaire dans le domaine des denrées alimentaires et des objets d'usage courant. Pour terminer, on s'est également adressé à l'industrie afin de trouver des solutions réalisables sur le plan technique de la production.

Le nouveau label se base sur un cahier des charges avec des directives bien définies allant nettement au-delà des exigences légales. Leur respect est contrôlé par un organisme suisse de certification reconnu et indépendant. La barre est placée bien haut: on exige du fabricant les preuves de l'origine et de la transformation des matières premières, de même que celles relatives au transport et au stockage. Des informations détaillées en matière de planification, déroulement de la production, nettoyage des installations de l'entreprise, mais aussi de formation continue des collaborateurs et d'autocontrôle sont également à présenter. Un produit certifié doit offrir une plus-value nette aux personnes concernées et être soumis à un contrôle périodique. Un tel produit est identifiable par la mention "recommandé par aha!" figurant sur le label. Par ailleurs, toutes les données et informations essentielles portant sur le produit seront publiées sur la site www.service-allergie-suisse.ch créée spécialement à cet effet.

Il est vrai que le label de qualité d'aha! ne signifie pas qu'un produit soit exempt d'allergènes, mais il garantit le respect des conditions strictes imposées à la production et le contrôle des entreprises à ce propos. Pour les denrées alimentaires, la formule imprécise "peut contenir" n'est plus admise pour les produits portant le label, les mélanges involontaires étant marqués comme tels. De surcroît, d'autres ingrédients susceptibles de provoquer des allergies sont déclarés d'une manière plus stricte.

Déclarés de manière adéquate, 26 parfums susceptibles d'être allergisants sont jusqu'à présent admis pour les cosmétiques. Ces parfums ne doivent pas être utilisés pour les cosmétiques portant le label de qualité d'aha!. En ce qui concerne d'autres biens de consommation, le label indique une plus-value nette pour les personnes souffrant d'allergies. Dans ce cas également, il s'agit de communiquer clairement les informations et les caractéristiques particulières du produit.

Le label de qualité en matière d'allergie a été créé et mis au point par la fondation aha! Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme. Cependant, la partie opérationnelle de son attribution sera confiée à la société filiale SAS Service Allergie Suisse SA, fondée spécialement dans ce but. La SAS travaille en tant qu'agence de labels de qualité indépendante, soutenue, avec une compétence professionnelle, par aha!. Deux marques sont mises en application pour ce label de qualité: le logo "recommandé par aha!", avec la mention "Allergie Suisse", désigne exclusivement les produits ou prestations suisses. Les biens importés portent la mention "Service allergie".

Images de presse sur le label de qualité à télécharger sur www.ahaswiss.ch Rubrique Actualités/Médias

Contact:

aha! Centre suisse pour l'allergie, la peau et l'asthme
Gryphenhübeliweg 40
3006 Berne
Tél.: +41/31/359'90'00
Fax: +41/31/359'90'90
E-Mail: info@ahaswiss.ch

Dr Georg Schächli
directeur d'aha!
E-Mail: gschaeppi@ahaswiss.ch
Tel.: +41/31/359'90'00

Annelise Lundvik
responsable pour les médias
E-Mail: alundvik@ahaswiss.ch,
Tel.: +41/31/359'90'00'19

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000124/100515602> abgerufen werden.